

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 19 JUIN 2018

L'an **deux mille dix-huit** et le **dix-neuf** du mois **de juin à 14 h 30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **31 mai 2018.**

Date d'affichage : **04 juin 2018.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Lionel VOGEL – Bernard BATIFOULIER –

Absents représentés :

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2018/29 Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°01

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que cette décision modificative concerne un virement de crédits afin d'intégrer dans le programme d'investissement concernant l'immeuble acquis récemment, le montant des travaux estimés pour la démolition de celui-ci

Il précise qu'un bureau d'étude a commencé d'investir les lieux afin d'apporter à la commune les éléments indispensables à ce travail.

Il ajoute qu'il convient d'intégrer dans l'opération N°116, les montants des frais d'études et des travaux estimés correspondants. En effet, les sommes provisionnées au moment du budget ont servi à payer le terrain et l'immeuble en question.

Pour cela il faut procéder au virement des 60 000 € manquants prélevés sur l'opération N° 106 : Accessibilité aux handicapés.

Après avoir vérifié les comptes de la Commune, il est possible de procéder au virement de crédits suivant :

Crédit à ouvrir :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	21	2128	116	Autres aménagements de terrain	+ 60 000 €

Crédit à réduire :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	21	21318	106	Autres bâtiments publics	- 60 000 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- **DE PROCEDER** au virement des crédits suivants, sur le budget de la Commune 2018 :

Crédit à ouvrir :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	21	2128	116	Autres aménagements de terrain	+ 60 000 €

Crédits à réduire :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	21	21318	106	Autres bâtiments publics	- 60 000 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO